



A Monsieur le commissaire de l'Enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) et comportant une demande d'autorisation environnementale concernant le programme pluriannuel de gestion 2019-2023 au profit du courant de SOUSTONS

Observations des Amis de la Terre des Landes

Propos liminaire

Habitué aux dossiers trop souvent bâclés ou biaisés élaborés dans la communauté de commune de MACS, nous sommes très agréablement surpris par la qualité de celui-ci. C'est suffisamment rare pour être signalé.

Nous n'avons pas de remarque particulière sur le contenu. Toutefois, nous aimerions que le porteur de projet aille plus loin dans deux secteurs :

- La qualité de l'eau
- La mesure de l'impact des épandages de végétation invasive.

Qualité de l'eau

Les Amis de la Terre regrettent que ce dossier en général si bien fait ne soit pas au diapason sur la mesure de la qualité de l'eau.

Nous rappelons que :

- 80% de l'eau consommée dans les Landes est utilisée pour irriguer le Maïs
- L'irrigation des cultures en France représente 40% de la consommation d'eau.
- 80% de l'eau consommée dans les Landes provient des nappes phréatiques.
- 80 000 landais ont consommé ou consomment toujours entre 2013 et 2019 une eau non conforme essentiellement par un pesticide du maïs.
- Les cours d'eau landais évalués montrent des pollutions similaires pour l'eau ou leur sédiments.

Nous retrouvons soit dans les sédiments soit dans l'eau toujours les mêmes produits souvent issus de la culture du maïs:

- Pesticides et métabolites pertinents issus de la famille des Chloroacétamides
- Pesticides et métabolites pertinents issus des Glyphosates
- Chrome
- Arsenic

Le pesticide le plus présent dans la culture du maïs est le S-Métolachlore. Relativement vite dégradé, il produit environ 10 à 12% d'Esa métolachlore. Ce métabolite classé pertinent par l'ANSES est retrouvé dans l'eau des cours d'eau mais aussi dans les nappes du sud du département. Sa présence est connue sur la commune de Tosse, d'Angresse.

Le porteur de projet montre une figure intéressante page 76 de la pièce N°2 " *rapport_dig_soustons*". Elle indique que le cours d'eau le Magecq subit 3 pressions significatives:

- Pression des rejets de stations d'épurations domestiques
- Pression par les pesticides
- Pression de prélèvement irrigation

Le tableau est issu du site SIAEG Adour Garonne ¹. Le porteur de projet aurait pu aller plus loin, et consulter les sources. Nous constatons que ces classifications ne sont pas basées sur des mesures de paramètres, mais, vraisemblablement, sur une estimation à dire d'expert par comparaison avec des sites échantillonnés. Le cours d'eau est proche des STEP d'Herm et de Magescq, mais aussi d'ANC dont nous ne connaissons pas la conformité.

Pour les pesticides, nous ne connaissons pas non plus la nature des produits incriminés, dans l'affirmation. Par contre, si nous consultons la base de données des achats de pesticides ², nous obtenons, par ordre décroissant, le tableau suivant pour les 3 communes dont le code postal est 40140 (Azur, Magescq, Soustons) :

Produit	Quantité (t)	% Landes	classification
metam-sodium	16,5	7,39 %	N Organique
s-metolachlore	3,7	3,11 %	N Organique
glyphosate	2,1	2,23 %	N Organique
mancozebe	0,8	4,02 %	T, T+, CMR
oxamyl	0,5	1,60 %	T, T+, CMR

Tableau 1: Quantité en tonnes (t) de pesticides achetés sur les 3 communes et % / Landes

Le classement est approximativement le même pour les 6 communes dont le code postal est 40990, avec Herm.

En consultant la base de données des mesures sur l'eau potable ³, nous découvrons que 3 sur 5 de ces pesticides et leurs métabolites principaux ne sont pas recherchés dans les Landes :

- Métam-sodium
- Mancozebe
- Oxamyl

Or, le premier est le plus répandu, et de loin, et l'ANSES annonce qu'elle va supprimer ses homologations en novembre 2018, suite aux intoxications sur la mâche en Loire Atlantique. Les deux derniers sont des CMR hautement toxiques, autrement dits cancérigènes et perturbateurs endocriniens. De plus, un métabolite du Mancozebe, l'ETU (Ethylnéthiourée), s'avère potentiellement très dangereux au niveau de la Thyroïde.

Aujourd'hui une quasi unanimité de la population et des politiques est enfin consciente qu'il faille se soucier de l'environnement. Il serait opportun que le porteur de projet alloue une partie du financement à la mesure des pollutions des cours et plans d'eau dont il a la charge, que ce soit dans les sédiments ou dans l'eau. L'impact financier ne devrait pas être trop élevé en comparaison avec l'ensemble budgété, et serait d'utilité publique.

Pièce autorisation

Ce document définit les procédures et protocoles ainsi que les règles utilisées lors des épandages de végétation enlevés de diverses zones. Il serait souhaitable de profiter de cette opération pour évaluer l'impact de ces dépôts sur l'évolution des plantations de pins maritimes. Le sol landais est en général pauvre, et un apport de ce type peut se montrer favorable à la croissance des arbres.

¹ <http://adour-garonne.eaufrance.fr/massedeau/FRFR643>

² <http://www.data.eaufrance.fr/jdd/a69c8e76-13e1-4f87-9f9d-1705468b7221>

³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Il serait peut être opportun de comparer l'évolution des zones traitées avec des zones témoins proches et de même état à l'origine, et d'en faire un bilan équilibré avantages/inconvénients. L'impact financier ne devrait pas être trop élevé en comparaison avec l'ensemble budgété, et serait d'utilité publique.

Conclusion

Ce dossier, relativement bien préparé, présente toutefois deux lacunes d'intérêt public.

Nous aimerions qu'une mesure des pollutions de l'eau et des sédiments soit imposée.

De même, une étude de l'impact qualitatif voire quantitatif des engraisement des forêts par l'épandage de la végétation et autres produits extraits des plans et cours d'eau est nécessaire.